

Première Synthèses Informations

LE MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN 2003 :

une activité toujours bien orientée

En 2003, l'activité des organismes de formation continue reste soutenue : leur chiffre d'affaires progresse de 10 % et le nombre de stagiaires de 9 %. Les entreprises et les pouvoirs publics apportent deux tiers des financements.

Comme en 2002, la durée moyenne de formation s'est réduite. Les demandeurs d'emploi sont de plus en plus nombreux parmi les stagiaires. Ils bénéficient de plus en plus des prestations d'évaluation et d'accompagnement, notamment dans le cadre du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

Chiffre d'affaires du secteur en hausse

En 2003, l'activité du secteur a continué à progresser dans tous les organismes de formation à titre principal, à l'exception des formateurs individuels et des établissements de l'Éducation nationale (en particulier les GRETA).

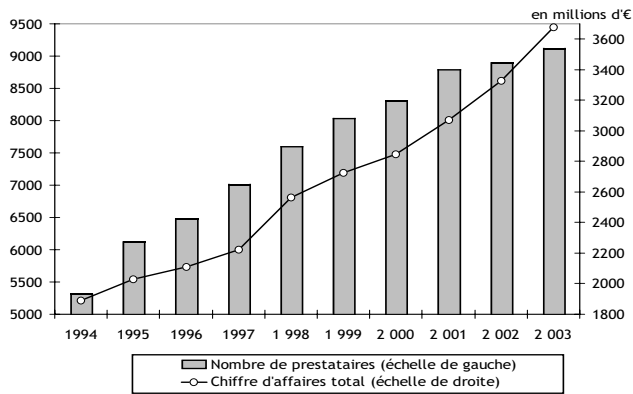
9 100 organismes ont exercé une activité de formation à titre principal, contre 8 900 en 2002 et 8 800 en 2001 (graphique 1). Le chiffre d'affaires sur le marché de la formation s'est établi à 3,6 milliards d'euros en 2003, soit une hausse de 10,4 % après une hausse de 8,4 % en 2002. Cette hausse très forte s'explique en partie par l'augmentation du nombre d'organismes de formation continue à titre principal. Ainsi, le chiffre d'affaires des organismes déjà présents dans le secteur en 2002 n'a augmenté que de 5,7 %.

La durée moyenne de formation continue de baisser

Avec 75 heures en 2002 et 69 heures en 2003, la durée moyenne des formations continues de se réduire. Cette tendance est assez ancienne, mais depuis 2002, la baisse de la durée moyenne s'est accentuée (graphique 2). Cette réduction de la durée de formation s'explique par deux raisons principales. D'une part, un certain nombre d'organismes de formation se sont engagés dans la « modularisation » des formations afin de mieux adapter



Graphique 1
Prestataires et chiffre d'affaires entre 1994 et 2003

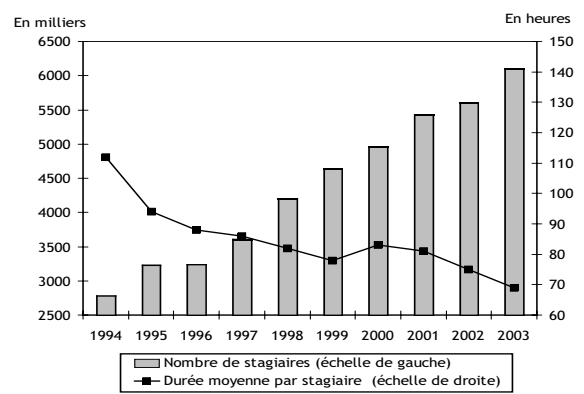


Champ : secteur des organismes exerçant la formation continue à titre principal (secteur APE : 804C)

Source : Bilans pédagogiques et financiers, traitements Dares.



Graphique 2
Stagiaire et durée moyenne de formation entre 1994 et 2003



le périmètre pédagogique aux besoins et demandes du bénéficiaire. Découpées en blocs homogènes de savoirs et compétences, les formations sont moins longues. D'autre part, la mise en place du PARE a suscité le développement de prestations d'évaluation, bilans de compétence approfondis notamment. Or, ces prestations sont beaucoup plus courtes que les formations classiques.

Les dépenses des conseils régionaux en forte hausse

Les financements publics se sont accrus de 14,1 % en 2003 (tableau 1). Ils représentent plus du tiers des ressources des organismes de formation à titre principal. Ce sont essentiellement les dépenses des conseils régionaux qui expliquent cette augmentation : elles se sont

accrues de 18 %, alors que les dépenses de l'État ont progressé plus modérément : +3,5 %.

Après une année 2002 plutôt en demi-teinte, la demande émanant des entreprises a de nouveau progressé, même si cette augmentation est restée modérée par rapport à l'augmentation globale des recettes du secteur. Comme à l'accoutumée, les ressources provenant des organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle (il s'agit des OPCA, organismes paritaires collecteurs agréés, chargés de mutualiser les fonds de la formation professionnelle et de mettre en œuvre les politiques décidées par les branches sur ce champ) ont augmenté davantage que celles provenant directement des entreprises : respectivement + 7,6 % et + 5,3 %. Toutefois, elles ont légèrement

ralenti par rapport à l'année précédente.

Un marché dispersé et mouvant

Deux tiers des organismes de formation appartiennent au secteur privé (tableau 2). Les formateurs individuels sont, quant à eux, nombreux sur le marché (31 %) mais ils ne réalisent que 4 % du chiffre d'affaires total. Leur nombre d'heures-stagiaires a baissé de 20 % après avoir déjà diminué de 27,2 % en 2002. Les organismes du secteur public ou parapublic sont minoritaires (5 %), mais ils représentent 20 % du marché. Leur nombre d'heures-stagiaires a beaucoup augmenté : + 6,4 %. Le marché de la formation est composé essentiellement de petits organismes. La moitié de ces organismes de formation déclarent annuellement moins

Tableau 1
Répartition des produits reçus par les prestataires en 2003 selon leur statut (en %)

Origine des produits reçus	Entreprise	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits	Ensemble	Évolution 2003/2002
Statut des prestataires de formation								
Afpa*	2,1	4,4	6,2	0,7	0,1	0,9	3,6	2,1
Autres établissements publics ou para publics	1,2	1,5	4,5	4,7	2,7	3,0	2,7	31,5
Éducation nationale et Greta	8,3	8,5	16,8	12,4	5,0	8,5	11,3	3,8
Individuels	4,3	3,0	2,1	4,9	24,6	1,7	4,0	-1,9
Organismes consulaires	1,4	2,5	1,8	1,8	0,9	2,9	1,8	13,0
Privés à but lucratif	56,3	42,5	21,9	44,6	39,1	31,7	39,1	9,8
Privés à but non lucratif	26,4	37,6	46,7	30,9	27,5	51,2	37,3	12,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	10,00	
Évolution 2003/2002 en %	5,3	7,6	14,1	17,6	9,7	20,2	10,4	
En % des financeurs	33,0	16,0	34,0	5,0	4,0	8,0	100,0	

(*) - Hors commande publique.

Champ : secteur des organismes de formation à titre principal.

Lecture : les formateurs individuels reçoivent 4,3 % des dépenses des entreprises en matière de formation et 3,0 % de celles des organismes paritaires collecteurs agréés. Celles-ci ont vu leurs achats de formation augmenter de 5,3 % (avant dernière ligne). 33 % des produits du secteur proviennent des entreprises (dernière ligne).

Source : Bilans pédagogiques et financiers, traitements Dares.

Tableau 2

Caractéristiques des organismes ayant comme activité principale la formation continue en 2003

Origine des produits reçus	Organismes	Évolution 2003/2002	Chiffres d'affaire	Évolution 2003/2002	Nombre de stagiaires (1)	Évolution 2003/2002	Nombre d'heures-stagiaires (1)	Évolution 2003/2002
	(en nombre)	(en %)	(en millions d'euros)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)
Ensemble	9 129	2,6	3 676	10,4	6 109	9,0	418 722	-0,9
Selon le statut (en %)								
Privé lucratif	34	5,9	39	9,8	42	11,2	37	-4,2
Privé non lucratif	30	4,6	37	12,0	35	11,4	32	4,5
Individuels	31	-3,1	4	-1,9	10	-1,0	8	-20,3
Public et parapublic	5	6,2	20	11,5	12	4,5	22	6,4
Selon le chiffre d'affaires (en %)								
Moins de 75 000 Euros	49	-3,6	3	-1,0	10	-11,9	7	-10,6
75 000 à 150 000 Euros	13	4,4	3	1,1	7	4,5	6	-17,4
150 000 à 750 000 Euros	26	11,8	23	7,0	26	9,1	29	2,1
750 000 à 1 500 000 Euros	6	3,3	17	2,4	17	0,6	17	-11,7
1 500 000 à 3 000 000 Euros	4	16,8	20	11,6	17	18,5	17	2,7
Plus de 3 000 000 d'Euros	2	15,7	34	19,3	23	24,1	23	11,4
Selon l'année de déclaration (en %)								
Avant 1990	22	23,3	53	29,3	44	29,1	47	14,0
Entre 1990 et 2000	49	-6,7	35	-12,4	41	-7,9	37	-22,9
Après 2000	28	7,0	12	26,1	14	14,2	16	37,2

Source : Bilans pédagogiques et financiers, traitements Dares

(1) - Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique.

Lecture : en 2003, 49 % des organismes ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 euros, soit une baisse de 3,6 %. 3 % du chiffre d'affaires global est réalisé par ces organismes. Ces derniers forment 10 % du nombre total de stagiaires et totalisent 7 % du total d'heures-stagiaires.

de 75 000 € de chiffre d'affaires (tableau 2). Ils collectent 3 % de la masse financière globale. À l'autre extrémité, 2 % des organismes déclarent plus de 3 millions d'€ et occupent le tiers du marché. Les organismes réalisant moins de 75 000 € de chiffre d'affaires forment 10 % des stagiaires, ceux qui réalisent plus de 3 millions d'€ en forment 23 %. En d'autres termes,

les gros organismes non seulement forment un grand nombre de stagiaires mais effectuent également les formations les plus lourdes et les plus coûteuses.

Les organismes déclarant les chiffres d'affaires les plus bas (inférieurs à 75 000 €) sont les plus fragiles. En 2003, leur nombre a diminué de 3,6 % et leur chiffre d'affaires de 1 %. En revanche, l'activité a beaucoup

augmenté pour les organismes les plus importants.

Le marché de la formation est très mouvant. Le tiers des organismes actifs en 2003 a été créé après 2000 et il n'occupe que 12 % du marché en termes de chiffre d'affaires. Les organismes nés avant 1990 ne représentent que 22 % des unités actives en 2003, mais détiennent encore 53 % du chiffre d'affaires.

Encadré 1

LE MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE à titre principal ou secondaire

Au 31 décembre 2003, 45 190 organismes de formation ont renseigné leur bilan pédagogique et financier (encadré 3). Parmi eux, 42 900 ont exercé une activité de formation professionnelle continue : 9 100 à titre principal et 33 800 à titre secondaire. Ils ont dégagé un chiffre d'affaires de huit milliards d'€, en hausse de 2,6 % par rapport à 2002. La progression a été beaucoup plus modérée que pour les seuls organismes de formation à titre principal (+10,4%) dont le chiffre d'affaires a atteint 3,6 milliards d'euros.

Encadré 2

UNE ACCEPTATION LARGE DE LA FORMATION DANS LES BILANS PÉDAGOGIQUES ET FINANCIERS

Dans les bilans pédagogiques et financiers, le vocable « formation » recouvre un champ plus large que son acception courante. Il intègre notamment des prestations d'évaluation ou d'accompagnement, comme l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ou les bilans de compétence. C'est ce concept qui est utilisé dans cette publication. Dans leur forme actuelle, les bilans pédagogiques et financiers ne permettent pas d'isoler la formation proprement dite des prestations d'évaluation et d'accompagnement.

En revanche, les sources usuelles sur la formation (comme les enquêtes Emploi de l'Insee) se limitent au champ traditionnel de la formation.

Si l'on retient, comme dans cette publication, la conception extensive, le nombre de stagiaires ne cesse d'augmenter depuis 1994. En revanche, dans la conception restreinte, le nombre annuel de formés reste plutôt stable.

Tableau 3

Répartition des stagiaires selon le niveau de formation et le statut des prestataires en 2003 (en %)

	Niveau égal ou supérieur à la licence	Niveau BAC +2	Niveau BAC	Niveau BEP, CAP	Niveau fin de scolarité obligatoire	Niveau non référencé	Ensemble
Statut des prestataires							
Privé lucratif	47	52	35	25	41	48	42
Privé non lucratif	36	19	33	42	46	34	35
Individuels	13	17	9	5	6	11	10
Public et parapublic	4	12	23	28	8	7	12
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Évolution 2003/2002 en %	16,0	1,1	1,8	7,9	20,9	9,6	9,0
En % des niveaux de formation	12,3	9,6	9,0	17,2	5,5	46,2	100,0

Source :
Bilans pédagogiques et financiers, traitements Dares.

Champ : secteur des organismes exerçant la formation continue à titre principal (secteur APE : 804C).

Tableau 4

Répartition des différents types de stagiaires selon le statut des prestataires en 2003 (en %)

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble
Statut des prestataires					
Privé lucratif	51	25	32	25	42
Privé non lucratif	28	49	38	51	35
Individuels	12	4	5	14	10
Public et parapublic	9	22	26	10	12
Ensemble	100	100	100	100	100
Évolution 2003/2002 en %	6,2	18,1	20,6	5,7	9,0
En % des différents publics	65	20	5	10	100

Source :
Bilans pédagogiques et financiers, traitements Dares.

Champ : secteur des organismes exerçant la formation continue à titre principal (secteur APE : 804C).

Tableau 5

Durée moyenne des formations selon les publics et le statut des prestataires en 2003 (En heures)

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble	Évolution 2003/2002 (en %)
Privé lucratif	53	93	154	36	60	-13,8
Privé non lucratif	45	106	82	38	64	-6,2
Individuels	56	55	79	30	53	-19,5
Public et parapublic	95	178	82	108	124	1,8
Ensemble	55	116	105	43	69	-9,0
Évolution 2003/2002 en %	-13	-11	2	-9	-9	

Source :
Bilans pédagogiques et financiers, traitements Dares.

Champ : secteur des organismes exerçant la formation continue à titre principal (secteur APE : 804C).

Conséquence du PARE, l'accès des chômeurs aux prestations d'évaluation se renforce

Plus de six millions de stagiaires sont entrés en formation en 2003, soit 9 % de plus qu'en 2002 (tableau 3). L'accroissement a été le plus marqué pour les formations de préqualification (fin de scolarité obligatoire) et les formations de niveau supérieur ou égal à la licence :

respectivement +20,9 % et +16,1 %. Les stagiaires qui ont suivi des formations de préqualification les ont plutôt effectuées dans des organismes privés à but non lucratif (46 %) ou à but lucratif (41 %). Ils sont toutefois de moins en moins nombreux à fréquenter ces organismes. Ainsi, en 1999, 57 % d'entre eux étaient dans des organismes privés à but non

lucratif. En revanche, quand les stagiaires ont un niveau de formation supérieur au baccalauréat, ils choisissent prioritairement les organismes privés à but lucratif.

Les demandeurs d'emploi sont de plus en plus nombreux parmi les stagiaires : +18 % en 2003, contre +9 % pour l'ensemble des stagiaires (tableau 4). C'est probablement à cause du

Tableau 6

Répartition des stagiaires et des heures stagiaires selon les domaines de formation (en %)

	Stagiaires	Variation 2003/2002 (en points)	Heures-stagiaires	Variation 2003/2002 (en points)
Disciplinaires générales	14,9	-1,4	14,9	-4,1
Spécialités industrielles	8,0	-0,5	13,1	0,5
Spécialités de services	56,5	0,8	50,6	1,9
Domaines du développement personnel	19,4	1,0	20,3	1,8
Non renseigné	1,3	0,0	1,2	-0,1
Ensemble	100		100	

Source :
Bilans pédagogiques et financiers, traitements Dares.

Champ : secteur des organismes exerçant la formation continue à titre principal (secteur APE : 804C).

Tableau 7

Les dix premières spécialités de formations en 2003

	En % des stagiaires	En % des heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	10,9	9,0	56,7
Transport, manutention, magasinage	7,4	5,4	50,2
Formations générales	7,3	9,0	84,6
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (yc hygiène et sécurité)	7,2	2,4	23,0
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmissions des données	6,8	4,4	44,2
Secrétariat, bureautique	5,4	6,5	83,5
Santé	5,1	4,0	53,6
Développement des capacités comportementales et relationnelles	4,4	7,3	112,8
Commerce, vente	4,4	6,3	100,0
Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	3,4	2,0	39,4
Ensemble des 10 premières spécialités en 2003	62,2	56,3	62,0

Source :
exploitation des
Bilans pédagogiques
et financiers,
traitements Dares.

Champ : secteur des organismes exerçant la formation continue à titre principal (secteur APE : 804C).

recours accru aux bilans de compétence, aux prestations d'évaluation et aux ateliers de préparation de recherche d'emploi, mis en place à la suite de la réforme du PARE. Leur durée moyenne de formation a baissé de 11 % (tableau 5).

Les demandes directes de formation des particuliers ont progressé de 21 %. Ce public est le seul pour lequel la durée de formation a augmenté : +2 %. Elle atteint désormais 105 heures par stagiaire.

Les formations d'insertion et d'orientation en hausse

Sur les 93 spécialités qui composent la nomenclature des formations, les dix premières regroupent 62 % des stagiaires et 56 % des heures-stagiaires (tableau 7). Le développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle occupe la première position avec 11 % des stagiaires. Ce domaine s'adresse principalement aux demandeurs

d'emploi : il s'agit de prestations qui aident les stagiaires à définir des perspectives d'orientation en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées. Ce développement est vraisemblablement imputable au recours accru aux bilans de compétence, d'évaluation, de positionnement, et aux ateliers de recherche d'emploi, mis en œuvre dans le cadre du PARE.

Valérie FLACHAIRE (Dares)

LA DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ET LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité spécifique et de la réglementation relative au marché, les organismes de formation sont soumis à certaines obligations administratives dont la déclaration d'activité et le bilan pédagogique et financier (article L.920-4 et L.920-5 du code du travail). Cette obligation s'applique pour les établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation.

La déclaration d'activité

Depuis 2003, chaque organisme réalisant effectivement des actions de formation professionnelle, de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience visées à l'article L.900-2 du code du travail doit souscrire une déclaration d'activité. Il effectue cette déclaration dès la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle avec des tiers. La déclaration devient caduque si l'activité de formation est nulle. S'il souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'activité et apparaître en tant que nouvel organisme de formation. La déclaration d'activité remplace la déclaration d'existence.

Le bilan pédagogique et financier

Qu'il exerce son activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire, ou en situation de sous-traitance, le prestataire doit établir chaque année un bilan pédagogique et financier. Le bilan doit être renseigné à partir du moment où la Préfecture enregistre au minimum un euro de chiffre d'affaires. Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première sert à identifier l'organisme. La seconde aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne d'une part sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics, ou de contrats avec des particuliers ; elle renseigne d'autre part sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. En 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années antérieures à cette date doit donc être faite avec prudence.

Apports et limites des bilans pédagogiques et financiers

Les bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), ils sont exploités par la Dares. Ils permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. En revanche, ils ne retracent pas les formations réalisées « en interne » par les entreprises privées ou les administrations. Par ailleurs, ils ne décrivent pas l'activité réalisée directement pour le compte de l'État par certains organismes et financée par une subvention spécifique : Programme de formation subventionné de l'AFPA notamment. L'apprentissage ne fait pas partie de ce champ. Les Bilans pédagogiques et financiers le considèrent comme relevant de la formation initiale.

**PREMIÈRES INFORMATIONS
et PREMIÈRES SYNTHÈSES**
sont édités par le Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement
Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques (DARES)
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61)
Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14)
Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89
e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira
et Francine Tabaton.
Maquettistes : Daniel Lepesant,
Guy Barbut, Thierry Duret.
Conception graphique : Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement.
Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*,
124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.
Tél. : 01.40.15.70.00.
Télécopie : 01.40.15.68.00
www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS
et PREMIÈRES SYNTHÈSES
Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €,
CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT) : 125,20 €,
hors CEE (TTC) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €
Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale,
et du logement
Dépôt légal : à parution.
Numéro de commission paritaire : 3124 AD.
ISSN 1253 - 1545.

Bibliographie :

« Statuts des formateurs et marchés de la formation continue », *Bref*, n° 213, Céreq, novembre 2004.

Sellier A. (2005), « Le marché de la formation professionnelle continue : un léger ralentissement de l'activité en 2002 », *Premières Synthèses*, n° 05.3, Dares, février.